DÉPARTEMENT
DU PUY-DE-DOME

VILLE DE RIOM

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2013

* * *

*

(Sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal)

Le huit février deux mille treize, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de *Monsieur ZICOLA*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 1er février 2013 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

1 – Compte de Gestion 2012 pour le budget principal et les budgets annexes
2 – Compte Administratif 2012 pour le budget principal et les budgets annexes
3 – Affectation des résultats de fonctionnement 2012
4 – Taux des impôts locaux
5 – Vote du Budget Principal 2013 / Budgets annexes
6 – Réaménagement de la dette sur 2013
7 – Salle Dumoulin : bilan et modification de l'autorisation de programme n° 2008-1
8 – Archives Municipales : bilan et modification de l'autorisation de programme n° 2010-01
9 – Serres municipales : bilan et modification de l'autorisation de programme n° 2010-02
10 – Cuisine centrale et satellites : bilan de l'autorisation de programme n° 2012-01
11 – École Maurice Genest : bilan et modification de l'autorisation de programme n° 2012-02
12 – Conservation du patrimoine historique de la ville : autorisation de programme n° 6
13 – Rue et impasse Malouet : marchés de travaux
14 – Voirie et réseaux divers – grosses réparations : avenant n° 1 au marché à bons de commande
15 – Faubourg Layat : avenant constatant le changement de raison sociale (SACER)
16 – Abri à vélos en Mairie Annexe : groupement de commandes avec Riom Communauté
17 – Mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires : avenant n° 2 au marché (abris-bus supplémentaire)
18 – Installations thermiques : avenant n° 10 au marché d'entretien et de maintenance
19 – Prestations pour le compte de tiers : tarif supplémentaire
20 – Vente aux enchères de véhicules et de matériels
21 – Tableau des effectifs 2013 : créations et suppressions de postes
22 – Tableau des effectifs 2013 : renouvellement d'emplois de contractuels
23 – Protection sociale des agents : participation financière de la Commune
24 – Partenariat avec le Comité des Œuvres Sociales : convention de mise à disposition de locaux, de moyens humains et financiers
25 – Primes médailles et retraites
26 – Bilan des formations des élus au titre de l'année 2012
27 – Archives Municipales : dépôt du permis de construire
28 – Maupertuis : convention de mise à disposition de terrains agricoles à Riom Communauté
29 – Rue du Creux : acquisitions foncières
30 – Le Petit Marais : vente d'un terrain agricole
31 – Lotissement rue de Saint-Don : déclassement du domaine public pour vente à un riverain
32 – Collecteur d'eaux usées – Les Moulins : convention de passage d'une canalisation
33 – Conseil des Villes et villages fleuris : adhésion de Riom
34 – Politique foncière de la Ville : bilan annuel 2012 des acquisitions et cessions immobilières
35 – Quotient Familial : bilan du 01/09/2011 au 31/08/2012
36 – Fonds d'Initiatives Culturelles
- association Galatéa
- Accordéon Club
37 – Mise à disposition de l'AARJ de l'école élémentaire Pierre Brossolette pour les activités des vacances scolaires de février 2013
38 – Représentation de la Commune au Conseil d'Administration du C.C.A.S.
39 – Représentation de la Commune à l'Association Foncière de Remembrement
QUESTIONS DIVERSES

ÉTAIENT PRESENTS : M. ZICOLA, Maire

M. BARDY, Mme BOURDIM, M. CHAZOULE, Mme CHIESA, MM. DEAT, DIOGON, DOS SANTOS, MMES DUBREUIL, FABRE, MM. FREGONESE, FRIAUD, GIROUX, GRANGEON, GRENET, JACOB, MMES JULIEN PALUMBO, LACHASSINE ROCHE, MACHANEK, MOLLON, M. PELLIZZARO, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme RICHETIN, MM. ROUX, SIRY, TOURNUT (jusqu'à la question n° 30).

ÉTAIENT ABSENTS OU REPRÉSENTÉS :
Mme Nadia AMARA, Conseillère Municipale, absente
Mme Catherine BOUCHON, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *M. DEAT*

Mme Magali GAURAZ, Conseillère Municipale, absente
Mme Roseline LASSALLE, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à *B. FREGONESE*
Mme Elizabeth MONTFORT, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *S. MACHANEK*
M. Gérard SOULIER, Premier Adjoint, a donné pouvoir à *J.C. ZICOLA*
M. Fabien TOURNUT, Conseiller Municipal, absent à partir de la question n° 31

< <> <> <> <> <> <> >

Madame Nicole LACHASSINE ROCHE ayant été désignée secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 21 décembre 2012. L'ordre du jour a ensuite été abordé.

1 – COMPTE DE GESTION 2012 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : *Josiane FABRE*

Le Compte de Gestion 2012 a été établi par le Trésorier Principal. Un contrôle simultané et réciproque de ce document avec le Compte Administratif a permis de constater leur exacte concordance et ce pour tous les budgets.

➘ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le Compte de Gestion du Trésorier Principal.**

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2012 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : *Josiane FABRE* – Présidence : *Suzanne MACHANEK*

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2012, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées.

Ainsi l'excédent de recettes sur la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement en section d'investissement.

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux : (rémunération du personnel, achats et fournitures, prestations de services, petit entretien et réparations, participation aux charges d'organismes extérieurs, subventions aux associations, paiement des intérêts d'emprunts et autres charges exceptionnelles).

Les produits de la section de fonctionnement proviennent des ressources régulières (produits d'exploitation des services publics à caractère administratif, produits d'occupation ou d'utilisation du domaine public, dotations de l'Etat, subventions, participations diverses, produits fiscaux et recettes exceptionnelles).

A - Dépenses de fonctionnement par nature

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 21 402 065 € en 2012 contre 21 190 373 € au CA 2011 (+ 1 %).

Les charges de gestion se décomposent en trois grandes masses :

❶ Les charges de personnel (14 047 503 €) connaissent une hausse modérée (+2,29%). Plusieurs éléments d'explications, entre autres : les effets du Glissement Vieillesse Technicité, la revalorisation du SMIC, la création de postes pour nécessité de service.

Le total des charges de personnel 2012 représente donc une hausse de 314 627 € par rapport à celui de 2011.

❷ Les charges à caractère général (4 871 642 €) enregistrent une baisse (- 1,33%). Pour l'eau et assainissement, l'année 2012 affiche un niveau de réalisation de 121 967 € en hausse par rapport à l'exercice précédent (90 239 €). Cette évolution s'explique pour partie par le rattachement trop important d'une facturation (16 000 €) qui est venue minorer l'exécution 2011 (paiement effectif inférieur à 2 000 €) et par une hausse des consommations principalement issue de fuites détectées sur des réseaux. Pour l'énergie et l'électricité, le mandatement 2012 clôture l'année sur un montant de 935 238 € contre 857 253 € en 2011, dû à l'évolution des prix énergiques.

Les charges à caractère général, englobent, outre les fluides, une liste de dépenses très variées. Parmi celles-ci, quelques postes enregistrent une hausse: combustibles et carburant : 134 914 € contre 124 847 € en 2011 / « fournitures de voirie » (+ 19,1 %) /« fournitures de petit équipement » (+ 3,2 %). D'autres postes sont, en revanche, en baisse : cantine scolaire 352 945 € contre 400 796 € en 2011 / « fournitures d'entretien » (- 5,6 %) / « fournitures administratives » (- 4 %) / « autres matières et fournitures » (- 1,7 %). L'enveloppe « vêtements de travail » passe à 22 187 € contre 54 930 € / « fournitures scolaires : 64 663 € contre 72 593 € en 2011.

Les services extérieurs clôturent 2012 sur un réalisé de 1 813 450 € contre 1 924 589 € en 2011 (- 6,1 %). Les principaux facteurs de cette baisse : les « charges locatives » : 37 721 € contre 60 884 € en 2011 / les « primes d'assurance » : 81 076 € contre 157 002 € / les « études et recherches » : 7 759 € contre 144 800 € en 2011 / la « maintenance » connait également une évolution maîtrisée (- 2,1 %) passant de 356 646 € à 349 426 € en 2012. En revanche certaines enveloppes connaissent une augmentation : « l'entretien et réparations de voies et réseaux » : 353 578 € contre 330 597 € en 2011 / « les versements aux organismes de formation » : 97 316 € contre 57 915 € en 2011 / « les autres frais divers » : 490 190 € contre 453 494 € en 2011. La clôture du poste « autres services extérieurs » confirme une maîtrise de dépenses : 700 590 € contre 702 564 € en 2011.

❸ Les charges de gestion courante (2 415 534 €) sont quasi stables (+ 0,57%). Ce poste retrace les participations versées par la commune aux organismes intercommunaux, au SDIS, les frais de mission et indemnités aux élus, les subventions de fonctionnement au CCAS et aux nombreuses associations de la commune.

Le contingent au SDIS demeure la principale participation communale (612 155 € contre 729 367 € en 2011). Quant aux autres contingents et participations, ils s'établissent à 208 852 € contre 255 396 € en 2011 notamment au SIDES (208 566 €). La participation versée à l'OGEC se monte à 167 894 €. Les subventions versées aux associations représentent, la somme de 828 062 €. Le montant du quotient familial pris en charge par la ville s'élève à 311 307 €.

B - Recettes de fonctionnement par nature

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent en 2012 un montant de 27 644 482 €.

Les produits de fonctionnement se décomposent en quatre grandes masses :

❶ Les ressources d'exploitation

Ce chapitre correspond pour l'essentiel aux recettes provenant de l'exploitation des services communaux dans les différents secteurs (culturel, sportif, périscolaire, social), de l'occupation du domaine public, de la mutualisation des services et de la mise à disposition de personnel aux budgets annexes. Il enregistre une hausse de 4,02 %, qui s'explique d'une part, par le fait que le service restauration scolaire n'assure plus la délivrance des repas de Mozac et Marsat depuis septembre et d'autre part par les redevances des services (produit issu des droits de stationnement (242 160 €), et des redevances d'occupation du domaine public (73 843 €).

❷ Les ressources fiscales représentent 67,6 % des recettes réelles de fonctionnement. Il enregistre une hausse de 3,05 %.

La hausse du produit de la fiscalité directe locale est de 5,66 % résultant à la fois de l'incidence de la variation des bases issue du coefficient de revalorisation forfaitaire de la loi de finances, de l'évolution physique des bases, et de la suppression progressive du régime d'abattement de la taxe d'habitation. Le produit de la fiscalité reversé par Riom communauté reste identique. Les recettes issues des droits de mutation sont en hausse. La taxe sur l'électricité demeure une ressource fiscale importante (avec une hausse de 4,57 %). Il est à noter la perception de deux ressources supplémentaires : la taxe locale sur la publicité extérieure, et le fonds national de garantie individuel des ressources.

❸ Les dotations et participations, ce chapitre enregistre une évolution positive (+ 6,11 %) par rapport à 2011. Les autres concours financiers de l'Etat restent globalement stable 2,31 %). Ce chapitre recouvre également les recettes émanant du Conseil Régional (69 756 €), du Conseil Général (69 056 €), et de la DRAC (3 000 €). Les participations de la CAF s'élèvent à 1 057 336 € en 2012.

❹ Les autres produits de gestion courante affichent un montant de 188 363 € qui correspond principalement aux revenus locatifs des immeubles.

C – Incidence des résultats financiers et exceptionnels

Les charges financières s'élèvent en 2012 à 363 647 €, soit une économie de 66 014 € par rapport à 2011.

Les produits financiers se montent à 9 327 € correspondant aux intérêts des deux comptes à termes de 400 000 € issus du legs de Me Morel.

D - Les niveaux d'épargne

En 2012, l'épargne nette se trouve consolidée (4 580 407 €) sous l'effet conjuguée de la hausse de l'épargne brute et du désendettement impactant le niveau de remboursement de capital. Cette consolidation de l'épargne permet la poursuite et la concrétisation d'un important volume d'investissements en 2012.

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- Dépenses d'investissement

Le volume des investissements réalisés en 2012 a atteint 7 431 283,57 €. Le taux de réalisation par rapport au prévisionnel atteint 83,19%.

Le montant des reports de crédits représente 723 249 €. Ces restes à réaliser sont composés principalement de crédits relatifs aux travaux portant sur l'église du Marthuret (129 362,68 €) sur les grosses réparations de voirie (75 161,86 €) et sur le traitement de la rue du Faubourg de Layat (48 932,30 €).

Parmi les dépenses les plus importantes :

- En matière de matériel, mobilier, acquisition de terrains... : poursuite de l'aménagement du cimetière pour un montant de 45 824 €, achats de terrains et bâtiments pour 39 706 €, matériel de transport pour 41 038 €, matériel informatique 117 064 €, mobilier 110 248 €, les équipements divers pour l'ensemble des services 244 222 € et le renouvellement des poteaux incendie pour 41 208 €.
- En matière de voirie et d'aménagement urbain : travaux rue du faubourg de Layat (394 593 €), aménagement de l'avenue du Commandant Madeline (259 450 €), la conduite de travaux inhérents aux grosses réparations de diverses artères de la Ville (268 076€) et aux réfections de pavés (42 314 €), la poursuite des travaux de requalification des bassins et fontaines (42 314 €) et enfin l'aménagement paysager (90 717 €).
- Au niveau de l'éclairage public : une enveloppe de 276 067 € pour l'amélioration du réseau.
- Concernant le patrimoine bâti : réception des travaux de réhabilitation de la salle Dumoulin (2 556 051 €), prestations d'ingénierie (49 833 € pour les archives), achèvement des travaux de rénovation des serres (584 138 €), études de programmation et de faisabilité pour la réhabilitation de l'école M. Genest et création d'une cuisine centrale (9 123 €), travaux dans les écoles (215 348 €), intervention à l'îlot Grenier (439 924 €), travaux sur l'église du Marthuret (109 243 €), sur plusieurs sites à vocation culturelle (80 059 €), rénovation du Parc des Fêtes (136 385 €), travaux sur la mairie centrale (45 853 €), mairie annexe et centre technique municipal (50 966 €) et sur le site Gilbert Romme (50 730 €).

Emprunts et dettes assimilées : en 2012, le capital remboursé s'est élevé à 1 662 010 €, soit une diminution de 6,4 % par rapport à 2011. Au 31/12/2011 le niveau de la dette se situe à 10 475 964 €, soit une capacité de désendettement de 1,6 an.

B- Recettes d'investissement

Le financement de la section d'investissement est constitué de ressources propres d'origine interne, de ressources propres d'origine externe et de l'emprunt. Les recettes réelles d'investissement atteignent en 2012 un montant supérieur à 2011 de 3 465 796 €.

Les recettes propres, hors emprunts représentent une enveloppe financière en hausse de 1 564 430 €.

Le FCTVA perçu est en augmentation (1 059 848 €). Le produit des amendes de police reste important (283 937 €). Le produit de la taxe locale d'équipement est en hausse. Quant aux travaux réalisés d'office pour le compte de tiers, ils s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Les subventions perçues en 2012 sont en très nette hausse et se montent à 999 495 €. Le niveau des reports s'élève à 127 335 €.

Le produit net des cessions d'immobilisations, recette fluctuante, s'élève à 320 231 €. Deux opérations principales ont été menées avec la vente d'immeubles rue du Galoubet (56 000 €), place Malouet (52 000 €), avenue de la Libération (42 000 €) et la vente de parcelles au Maréchat (75 241 €) et rue Saint-Don (75 840 €).

L'emprunt : l'exercice 2012 est marqué par la seule mobilisation de l'emprunt inscrit en report de l'exercice précédent. Aucun prêt nouveau n'a été souscrit, ce qui confirme la stratégie de désendettement menée par la Commune.

Les résultats du compte administratif 2012 traduisent la consolidation financière de la Ville. Les niveaux d'épargne et les capacités de financement sont confortés, ils permettent le financement d'un très important volume d'investissement dans le prolongement de l'exercice précédent.

< <> <> <> <> >

III – LES BUDGETS ANNEXES

A) Budget de l'Eau :

Le résultat d'exercice 2012 du budget eau se clôture sur un déficit de 61 149 €, cette dégradation du résultat incite à la prudence puisque le fond de roulement est diminué d'autant (95 877 €).

Ce résultat déficitaire s'explique par le niveau élevé des montants investis en 2012, 410 250 € ont été enregistrés en « dépenses d'équipement » (reprise de branchements en plomb pour 246 434 € et les réseaux d'eau potable de la rue du Faubourg de Layat pour 140 970 €) contre une moyenne de 300 000 € les années précédentes. Paradoxalement, ce déficit ne reflète en aucun cas un recul des recettes budgétaires, le produit de la vente de l'eau est en progression de + 4 %. Ainsi les recettes liées à la vente de l'eau ont atteint la somme de 471 754 €.

Aucun emprunt n'a été souscrit par la Ville pour financer le programme d'investissement 2012. Au 31/12/2012, l'encours de la dette au budget eau s'élevait à 534 872 €, soit une capacité de désendettement de 1.5 ans.

La budgétisation 2013 a été établie sur une augmentation du tarif de l'eau de 2 centimes sur la part communale du prix du m³ afin de préserver les équilibres financiers de ce budget annexe. Une enveloppe prévisionnelle de travaux de 414 147 € a été inscrite en investissement au budget 2013 de l'eau.

B) Budget de l'Assainissement :

Le budget annexe de l'assainissement clôture l'année 2012 sur un excédent de 110 584 €, ce qui permet de consolider les réserves de fin d'exercice qui s'établissent à 225 718 €. Cette évolution des recettes est due aux volumes consommés par les usagers, qui sont à la hausse (+ 3 000 €), aux recettes de raccordement au réseau (55 000 €), et aux subventions d'équipement (45 000 €).

Les dépenses d'investissement 2012 se chiffrent à 153 248 € liées principalement aux travaux portant sur les réseaux de la rue du Faubourg de Layat (119 188 €). Seulement 1 732 € de restes à réaliser ont été constatés.

Aucun recours à l'emprunt n'a été réalisé, ce qui amène le stock de dette du budget assainissement à atteindre un seuil bas de 189 655 €, soit une capacité de désendettement inférieur à un an.

La budgétisation 2013 intègre une hausse tarifaire de 2 centimes, soit 0,27 € le tarif de l'assainissement. L'excédent associé au montant des réserves devrait couvrir le besoin de financement des investissements sans emprunter. 376 732 € (dont report) ont été budgétés en investissement dont 90 000 € dédiés au « diagnostic des réseaux ».

➘ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le Compte Administratif 2012**

LE COMPTE ADMINISTRATIF EST CONSULTABLE AU SERVICE ACCUEIL

3 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2012

Rapporteur : ***Josiane FABRE***

➘ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé l'affectation des résultats de fonctionnement issus du Compte Administratif, comme suit :**

Budget Principal

Résultat de fonctionnement cumulé 2012	7 940 127,35
Besoin de financement 2012 restes à réaliser inclus	5 404 444,29
(Restes à réaliser en dépenses 723 249,28 et recettes 155 825,45)	
Affectation au compte 1068 (investissement)	5 405 127,35
Reprise au compte 002 (fonctionnement)	2 535 000,00

L'affectation au compte 1068 permet de couvrir le besoin de financement constaté à la clôture 2012, mais au-delà de contribuer au financement de nouveaux investissements.

Budget Eau	
Résultat de fonctionnement cumulé 2012	392 621,20
Besoin de financement 2012 restes à réaliser inclus	300 890,71
(Restes à réaliser en dépenses 4 147,72)	
Affectation au compte 1068 (investissement)	301 000,00
Reprise au compte 002 (fonctionnement)	91 621,20
Budget Assainissement	
Résultat de fonctionnement cumulé 2012	255 457,96
Besoin de financement 2012 restes à réaliser inclus	31 471,87
(Restes à réaliser en dépenses 1 732,64)	
Affectation au compte 1068 (investissement)	100 000,00
Reprise au compte 002 (fonctionnement)	155 457,96

4 – TAUX DES IMPÔTS LOCAUX

Rapporteur : ***Josiane FABRE***

Il est proposé une baisse des taux d'imposition communaux, rendue possible par la consolidation de la situation financière de la Commune, soit :

- de 16,72 % à 16,50 % pour la taxe d'habitation soit - 1,33 %
- de 26,03 % à 25 ,90 % pour le foncier bâti soit - 0,5 %
- de 84,20 % à 84,00 % pour le foncier non bâti soit - 0,24 %

L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la baisse des taux d'impôts pour 2013, *après remarque de MM. GRENET, ROUX, ZICOLA, FRIAUD.*

5 – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2013 / BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : ***Josiane FABRE***

Ce budget primitif présenté, poursuit l'objectif de conserver des marges de manœuvre nécessaires au développement de la Ville et à la préservation de services publics de qualité ; cela se traduit par la poursuite de la maîtrise des charges et par la volonté de conduire un très important programme d'investissement de 6 609 933 €. Il s'équilibre globalement toutes opérations confondues à 45 758 912,79 €. L'importance de ce budget résulte notamment de sa section d'investissement qui s'équilibre à 16 218 045,79€.

Les budgets annexes du service de l'eau et de l'assainissement s'élèvent respectivement à 1 985 841,91 € et 951 805,83 €, exploitation et investissement confondus.

I - COMPOSANTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget total de la section de fonctionnement s'élève à 29 540 867 € dont 22 3698764 euros pour les dépenses réelles de fonctionnement. Les opérations d'ordre se chiffrent à 7 169 241 €, elles recouvrent le virement à la section d'investissement pour 6 339 794 € et la dotation aux amortissements pour 831 197 €.

A/ LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de personnel

Pour 2013 le poste « dépenses de personnel » s'élève à 14 497 857 €, soit une hausse de 1,57 % par rapport à la budgétisation 2012. La masse salariale brute représente un ratio élevé des dépenses réelles de fonctionnement (64,8%).

L'atténuation des charges de personnel (mutualisation, décharges de service, mise à disposition budgets annexes, remboursement quote-part chèques déjeuner et assurance statutaire) représente une recette évaluée à 1 184 607 € ramenant le total net des dépenses de personnel à 13 313 250 € soit 59,52 % des dépenses courantes de la Commune.

Plusieurs mesures d'origine externe à la collectivité devraient impacter la masse salariale en 2013 :

- l'effet mécanique issu du GVT (glissement vieillesse technicité)
- la revalorisation du SMIC
- la hausse des taux de cotisation auprès des caisses de retraite (CNRACL et IRCANTEC)
- le rétablissement du taux de cotisation à 1% de la masse salariale auprès du CNFPT

- la participation à la protection sociale complémentaire des agents (65 184 € prévus au budget primitif)
- l'adhésion de la Commune au CNAS

Les charges à caractère général

La masse globale budgétée à ce chapitre fait apparaitre une nouvelle évolution contenue par rapport à l'exercice précédent (5 176 538 € contre 5 021 063 €).

Compte « Achat » : le montant budgété pour 2013 est de 2 406 360 €. Il intègre les fluides (eau, énergie et électricité) dont l'enveloppe budgétaire est arrêtée à 1 120 000 € (1 122 000 € votés en 2012).

Pour l'eau et l'assainissement, la prévision a été établie sur la base de quantités consommées. Pour 2013, la Ville a décidé d'augmenter légèrement les tarifs portant sur la part communale de l'eau et de l'assainissement (0.37 € porté à 0.39 € par m3 pour l'eau et 0,25 € porté à 0,27 € par m3 pour l'assainissement). Le montant budgété s'élève donc à 120 000 €.

Il convient de souligner également que la budgétisation primitive comprend « l'alimentation » qui connait une évolution maîtrisée (385 810 € contre 379 360 € en 2012), l'autre correspond à l'achat de vêtements de travail passant de 23 880 € à 20 960 €.

Le compte « autres matières et fournitures » est en légère hausse (394 220 € contre 389 192 € en 2012), les « fournitures de voirie » restent conséquentes (155 000 €). Les fournitures administratives sont en baisse sensible (35 404 € contre 43 104 € en 2012).

Le compte « services extérieurs » est porté à 1 921 485 €, soit une baisse de 8,4 % comparativement au BP 2012. Il convient de relever que la baisse de budgétisation primitive de ce compte s'explique par deux facteurs : une réduction significative des crédits alloués à « l'entretien et aux réparations des voies et réseaux » : 307 000 € contre 357 100 € en 2012 et une baisse du volet « études et recherches » qui passe à 19 670 € contre 69 000 € en 2012.

L'enveloppe « primes d'assurance Dommages-Ouvrages » portant sur la partie bâtimentaire passe à 109 000 € contre 107 900 € en 2012.

Le montant budgété à l'article 6188 (qui comprend essentiellement les saisons et animations culturelles pour 233 300 €) est de 565 880 € contre 588 378 € en 2012.

Compte « autres services extérieurs » : hors comptes « personnel affecté » et « personnel extérieur », le montant inscrit au BP 2013 s'élève à 798 193 €, soit une hausse significative par rapport à 2012 (741 558 €) compte tenu de l'impact sur le volet « cotisations », de l'adhésion de la Commune au CNAS (78 000 €) et des engagements contractuels avec l'ADUHME (9 770 €).

Les subventions de fonctionnement

Le niveau de subventionnement versé aux associations est en baisse passant de 857 584 € à 833 479 €, cette évolution est dû à la baisse de subvention au COS (7 500 €), elle intègre également la revalorisation du concours apporté au CCAS.

Les subventions par secteur

Les subventions apportées au secteur social s'élèvent à 329 102 € et sont en nette hausse par rapport à 2012 (265 635 €), parallèlement à la revalorisation de la subvention d'équilibre au bénéfice du C.C.A.S. qui passe de 38 100 € à 80 000 €. Il convient de noter les concours apportés aux centres sociaux (espace Couriat et centre Joseph Gaidier) pour 183 500 € (181 000 € en 2012).

En ce qui concerne le secteur jeunesse, la subvention municipale s'élève à 217 400 € dont 200 000 € pour l'ARJ (230 000 € en 2012). Les subventions liées aux « services généraux » enregistrent une baisse significative (de 70 562 € à 21 770 €), suite à la redéfinition des missions du COS faisant suite à l'adhésion au CNAS.

Au niveau culturel, les subventions sont budgétées à hauteur de 67 390 € dont 10 200 € destinés aux fonds d'initiatives.

Quant au secteur sportif, il représente un niveau de subventionnement de 183 000 €.

Pour les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 € des conventions d'objectifs sont signées conformément à la législation.

La politique d'accompagnement des associations englobe également un nombre important « d'aides en nature » (mise à disposition de locaux, d'équipements municipaux, de matériel) que la ville souhaite valoriser au mieux.

Les contingents et participations obligatoires

La participation au SIDES tend à se réduire à partir de 2013 avec la gestion des seuls terrains de tennis situés à Riom et Mozac et aux fins de mise à disposition et transfert dans le patrimoine de la Ville de plusieurs équipements.

La principale contribution demeure le contingent apporté au SDIS, elle s'établit pour 2013 à 615 438 € sur la base de nouveaux critères de répartition.

Les intérêts de la dette

Après une année 2012 qui marque un nouveau décrochage des charges d'intérêts à 363 643 €, 2013 se présente comme une année de stabilité. Ainsi, la prévision budgétaire des charges d'intérêts de la Ville s'établit à 357 000 € dont 33 206 € d'intérêts potentiellement dus au titre de l'intégration au stock de dette des prêts SIDES, à laquelle il convient d'ajouter une provision de 10 000 € correspondant principalement aux indemnités de remboursement anticipé de ces prêts (7 562 €). La budgétisation 2013 s'établit donc globalement à 367 000 €.

B/ LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles prévisionnelles pour 2013 affichent un montant de 26 604 514 €, en recul par rapport au compte administratif 2012 de 3,76 % mais en hausse (+ 2,29 %) comparativement à la budgétisation primitive 2012.

La fiscalité directe

Le montant prévisionnel du produit fiscal direct (TH, TFB et TFNB) reste en progression dans la mesure où « l'effet bases » corrige « l'effet taux ». Le coefficient de revalorisation des bases est reconduit à 1,8 %. Cette variation portant sur les valeurs locatives cadastrales devrait procurer une recette supplémentaire de l'ordre de 193 000 €.

Ainsi, le BP 2013 prévoit une enveloppe « contributions directes » estimée à 10 880 000 € pour un montant de 10 784 157 € perçu en 2012.

A noter que les taux de fiscalité locale sont abaissés, cette baisse des taux minorent le produit attendu de l'ordre de 90 000 €.

La fiscalité indirecte intègre les droits de mutation à titre onéreux en net redressement depuis 2010 (330 000 €), la taxe sur l'électricité (350 000 €), la taxe locale sur la publicité extérieure (75 000 €) et la taxe sur les pylônes électriques (5 000 €).

Les dotations de Riom Communauté

Les dotations versées par la communauté de communes représentent 26,87 % des recettes totales et sont constantes pour 2013. Il s'agit d'une dotation obligatoire de 5 855 601 € (ACTP : attribution de compensation de taxe professionnelle) et d'une dotation facultative de 1 294 128 € (DSC : dotation de solidarité communautaire).

Au titre du Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC), l'exercice 2013 prévoit une budgétisation de 160 000 €.

Les dotations de l'Etat

A l'heure actuelle, la Ville ne dispose pas de notification officielle relative à la DGF, pas plus qu'elle ne connait le montant des allocations compensatrices au titre de la fiscalité locale. Compte tenu des données déjà disponibles, il apparaitrait une baisse de la DGF de 1,52 % (2 680 000 € contre 2 721 439 € reçus en 2012).

Quant aux attributions compensatrices émanant de l'Etat, souvent qualifiées de « variables d'ajustement » il est budgété une baisse en 2013 de l'ordre de 6 % en moyenne.

Il convenait de rappeler que la Commune est redevenue éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine en 2012, de ce fait il est prévu pour 2013 à minima une recette de 50 % du montant perçu dans la mesure où ce niveau de ressources est garanti en cas de nouvelle inéligibilité.

Les produits des services connaissent une certaine stabilité (1 759 304 € en 2013 contre 1 729 032 € en 2012).

Les subventions et participations extérieures

Elles sont budgétées à 1 167 468 € pour l'exercice 2013. A ce titre, la Ville retrouve ses partenaires : Conseil Général du Puy-de-Dôme, Conseil Régional d'Auvergne, Direction Régionale des Affaires Culturelles et Caisse d'Allocations Familiales (CAF). La CAF devrait intervenir en 2013 à hauteur de 997 928 € sur les secteurs de la petite enfance et de la jeunesse, au travers notamment de la Prestation de Service Unique (P.S.U.), de la Prestation de Service Ordinaire (P.S.O.) et du Contrat Enfance Jeunesse. Le Conseil Général interviendrait à hauteur de 73 400 € pour le financement des saisons culturelles, le fonctionnement de l'école de musique et l'utilisation des gymnases par les collégiens. Le Conseil Régional pour 45 500 € correspondant à l'utilisation des gymnases par les lycéens et aux saisons culturelles. Quant à la participation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, elle devrait être de 3 000 €.

En conclusion, le budget de fonctionnement 2012 de la Ville s'inscrit dans la poursuite d'importants efforts pour la maîtrise de l'évolution de ses charges. En effet il est impératif d'être vigilant quant à l'évolution des dépenses d'exploitation pour maintenir une épargne brute et une capacité de (auto)financement satisfaisante.

II - L'INVESTISSEMENT : la volonté de poursuivre d'un programme d'équipement important

A/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le volume des dépenses nouvelles d'investissement s'établit à 6 609 933 € (hors remboursement de dette) auquel il convient d'ajouter les reports 2012 pour 723 249 €, soit un total de 7 333 182 €.

L'exercice 2013 qui s'ouvre consacrera la création d'une 6ème autorisation de programme portant sur la conservation du patrimoine historique de la Commune (l'église Notre Dame du Marthuret, la Tour de l'Horloge et l'Hôtel de Ville) :

- la réhabilitation de la salle Dumoulin, (réceptionnée en septembre 2012) pour laquelle des crédits de paiement sont inscrits à hauteur de 250 039 €. Dans l'attente des bilans définitifs l'enveloppe de l'autorisation de programme a d'ores et déjà été ramenée à 6 320 000 € contre 6 380 000 € prévus.
- la sécurisation et la rénovation des serres municipales, (réceptionnés en 2012) pour lesquelles sont prévus 19 893 € pour l'exercice 2013, l'enveloppe liée à cette autorisation de programme a également été revue à la baisse soit 1 210 000 € contre 1 250 000 € prévus initialement.
- le transfert des archives, dont l'enveloppe de crédits de paiement pour 2013 est arrêtée à 600 000 €.
- la rénovation de la cuisine centrale et des satellites, pour laquelle 50 000 € seront accrédités en 2013.
- la réhabilitation de l'école Maurice Genest, pour laquelle 80 000 € seront ouverts en crédits de paiement en 2013 sur une estimation d'autorisation de programme de 4 000 000 €.
- les travaux de conservation du patrimoine historique de la Ville, pour lesquels 430 000 € seront ouverts en crédits de paiement cette année.

La voirie et l'aménagement urbain

Des travaux pour 2 456 819 €, restes à réaliser inclus, sont inscrits sur le budget principal complétés à hauteur de 790 880 € sur les budgets annexes de l'eau (414 148 €) et de l'assainissement (376 732 €), dont seulement 5 880 € de report illustrant le très important niveau de réalisation des investissements en 2012 (supérieur à 90 %).

Les opérations nouvelles concernent principalement l'affermissement des tranches conditionnelles du programme portant sur la rue du faubourg de Layat, estimé à 150 000 € et à hauteur de 315 000 € sur les budgets annexes, le traitement des rue et impasse Malouet (580 000 €), le recours à une maîtrise d'œuvre externe pour le futur aménagement de la rue de Dunkerque (70 000 €), 100 000 € sont prévus pour des travaux portant sur les eaux pluviales.

Les réparations de voirie, les réfections de pavés en centre-ville, les opérations de sécurisation sont budgétées à 370 000 €, les interventions en matière d'éclairage public pour 450 000 €. Cette enveloppe intègre les contributions obligatoires de la commune (provision de 50 000 €) pour certaines extensions de réseaux électriques.

Des programmes sont également à l'étude :

- l'étude relative à l'éclairage public (40 000 €),
- les diagnostics portant sur les chaufferies et la performance énergétique (60 000 €),
- l'étude sur les réseaux d'eau pluviale (90 000 €),
- la révision du PLU (50 000 €),
- l'affermissement de la tranche conditionnelle de l'étude urbaine pré-opérationnelle portant sur le quartier gare (11 500 €).

Le secteur culturel et patrimonial

Pour 2013, la Ville prévoit d'investir au titre des équipements culturels 108 000 € dont 30 000 € pour la reprise de toitures sur le site des abattoirs, 36 000 € pour des travaux de menuiseries et de toitures portant sur les locaux de l'AMTA, et 19 000 € pour diverses interventions au Rexy.

Le secteur scolaire, enfance et jeunesse

Une enveloppe globale de 275 000 € est inscrite pour des travaux dans les différentes écoles.

Le domaine sportif

405 000 € sont budgétés dont 215 000 € pour une reprise complète de la toiture du Parc des Fêtes, 80 000 € pour la rénovation des toitures terrasses du gymnase Régis Chabert, 50 000 € pour la reprise de l'éclairage au gymnase de l'Amitié et 50 000 € pour l'étude des futurs travaux de rénovation du site.

La conservation du patrimoine bâti

200 000 € sont consacrés à l'étude des propriétés bâties communales situées à l'îlot Grenier. 160 000 € sont destinés aux travaux de toitures portant sur le centre technique municipal et 94 000 € sont prévus pour des travaux de menuiseries extérieures à la maison des syndicats.

Les travaux en régie

Il a été inscrit 365 000 € pour des opérations touchant aux bâtiments communaux (170 000 €), à la voirie (120 000 €) et aux espaces verts (75 000 €).

Le renouvellement des biens d'équipement et l'acquisition de foncier une somme globale de 727 325 € est proposée au budget 2013 et concerne des services (véhicules, mobilier, matériel), dont 57 000 € liés au plan de renouvellement du parc des horodateurs, 50 000 € pour le remplacement des poteaux incendie, 100 000 € pour des acquisitions foncières et 150 000 € pour des travaux d'aménagement au cimetière et d'achat de columbariums.

Le remboursement du capital de la dette :

2013 sera impacté par la volonté de procéder au remboursement anticipé des prêts « hérités » du SIDES. Compte tenu des capacités financières de la Ville, il est opportun de prévoir le remboursement de ces emprunts pour un montant de 700 000 €. Le niveau de remboursement du capital de la dette reste satisfaisant, il est porté à 1 826 211 € pour 2013 après une réalisation de 1 662 652 € en 2012. L'exercice budgétaire 2013 devrait se conclure sur un encours de dette de 8 792 322.

B/ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

- **L'emprunt**

L'accompagnement financier du programme d'investissement prévisionnel 2013 ne nécessite pas d'emprunt d'équilibre. Cet autofinancement va permettre de conforter la situation de la ville eu égard à son encours de dette.

- **Le produit des cessions**

La somme de 300 000 € sera inscrite au BP 2013 qui correspond pour partie à des aliénations déjà connues et à certains produits émanant de ventes aux enchères de biens. Des ajustements pourront intervenir en cours d'année, à ce titre une recette substantielle supplémentaire devrait provenir de la vente de la propriété de Notre Dame de Mons pour laquelle un compromis a été signé en 2012.

• Les subventions d'investissement et fonds de concours : il est prévu en 20132 un niveau de subvention égal à 812 421 € dont 127 335 € de reports. Pour l'essentiel, il s'agit de subventions attribuées par le Conseil Général et le Conseil Régional pour l'église du Marthuret et pour la réhabilitation de la Salle Dumoulin (546 592 €). La Ville bénéficie de deux concours apportés par Riom Communauté : l'un pour la réalisation de travaux d'extension de réseaux de distribution d'électricité (14 900 €) l'autre pour la conduite de l'étude portant sur le quartier gare (31 179 €), ainsi qu'une aide du FEDER (38 583 €).

• Le F.C.T.V.A. : pour 2013 la recette attendue est conséquente 1 000 000 €, compte tenu de l'importance des dépenses patrimoniales réalisées en 2012.

• Les amendes de police : chaque année l'Etat reverse aux collectivités une part du produit des amendes de police encaissées sur le département. Pour 2013, il a été inscrit une somme estimée à 200 000 €.

• La fiscalité d'aménagement : pour 2013, la recette attendue concernant la taxe d'aménagement s'élève à 120 000 € estimée sur la base des permis et déclarations déposés.

< <> <> <> <> >

Le budget 2013 s'inscrit dans la volonté de préserver les capacités de financement de la Ville, grâce à la poursuite des efforts de gestion consentis et la concrétisation des programmes structurants tout en préservant l'avenir.

L'Assemblée, à la majorité (5 contre et 1 abstention) a approuvé le Budget 2013.
Interventions de MM. TOURNUT, GRENET, ROUX, JACOB au nom du groupe Communiste, FRIAUD, ZICOLA.

BUDGET 2013 CONSULTABLE A L'ACCUEIL

6 – RÉAMÉNAGEMENT DE LA DETTE SUR 2013

Rapporteur : ***Josiane FABRE***

De manière à poursuivre l'optimisation des frais financiers liés à la dette, l'année 2013, compte tenu d'un contexte de taux d'intérêts très favorable, devrait permettre la réalisation de nouveaux réaménagements sur des contrats existants.

Ainsi une enveloppe financière spécifique de 684 000 € a été inscrite au budget primitif 2013 afin de mener à bien un programme de réaménagement cohérent.

L'analyse récente des deux contrats bancaires repris au SIDES permet d'envisager une première opportunité de remboursement par anticipation. La réalisation de cette première opération de remboursement anticipé de ces deux prêts aurait donc un coût total pour la ville de 555 888 € en capital (après paiement des deux échéances 2013), pour une économie d'intérêts supérieure à 60 000 € à répartir sur les prochains budgets jusqu'en 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'ouverture d'un programme 2013 de réaménagement de la dette dans la limite des crédits inscrits au budget.

7 – SALLE DUMOULIN : BILAN ET MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2008-1

Rapporteur : ***Monsieur le Maire***

Par délibération en date du 27 juin 2008 a été approuvée la mise en place d'une autorisation de programme dans le cadre de l'opération pluriannuelle de « réhabilitation de la Salle Dumoulin ».

Cette autorisation de programme, portée à 6 380 000 € TTC par délibération du Conseil municipal du 25 mai 2012, doit faire l'objet d'un bilan de consommation des crédits de paiement au 31/12/12. Ce bilan intègre également les recettes résultant de l'aide financière apportée par le Conseil Général (1 093 183 €) et par le Conseil Régional (600 000 €) et effectue une nouvelle répartition des crédits. Compte tenu des niveaux d'engagements et des niveaux de réalisations constatés, il peut être procédé à une réduction de l'enveloppe de l'autorisation de programme, le montant global prévisionnel peut être ramené à 6 320 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le bilan de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement dans le cadre de cette AP.

8 – ARCHIVES MUNICIPALES : BILAN ET MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2010-01

Rapporteur : ***Monsieur le Maire***

Le programme pluriannuel d'investissement portant transfert et réhabilitation des archives municipales a fait l'objet d'une autorisation de programme le 18 décembre 2009 et portée à 1 570 000 € par délibération du 18 février 2011.

Le bilan de consommation des crédits au 31/12/12 fait apparaitre une réalisation financière de 49 833,48 € en 2012 correspondant au paiement de frais d'ingénierie.

Il a été proposé d'ajuster les crédits et de proroger la durée de réalisation financière du programme 2015, comme suit : 600 000,00 € pour 2013, 880 166 € pour 2014 et 20 160,38 € pour 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le bilan et la nouvelle répartition des crédits de paiement relatifs à l'autorisation de programme n° 2010-01.

9 – SERRES MUNICIPALES : BILAN ET MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2010-02

Rapporteur : ***Monsieur le Maire***

Le programme pluriannuel d'investissement portant sécurisation et rénovation des serres municipales a fait l'objet de l'ouverture d'une autorisation de programme par le Conseil Municipal en date du 29 janvier 2010, dont l'enveloppe a été arrêtée à 1 250 000 € oar délibération du 10 février 2012.

Le bilan de consommation des crédits au 31/12/12 fait apparaitre une réalisation financière de 584 138,07 € pour 2012. Compte tenu des niveaux d'engagements et des niveaux de réalisations constatés, il peut être procédé à une réduction de l'enveloppe de l'autorisation de programme, le montant global prévisionnel peut être ramené à 1 210 000 €.

Ainsi il a été proposé d'ajuster les crédits et de proroger la durée de réalisation financière du programme 2013 comme suit : 19 892,65 € pour 2013, avec une recette à recouvrer de 15 000 € correspondant à la subvention attribuée par l'agence de l'eau au titre de la mise en œuvre d'un système de récupération des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le bilan et la nouvelle répartition des crédits de paiement relatifs à l'autorisation de programme n° 2010-02.

10 – CUISINE CENTRALE ET SATELLITES : BILAN DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2012-01

Rapporteur : ***Monsieur le Maire***

Le programme pluriannuel d'investissement portant rénovation de la cuisine centrale et mise aux normes des satellites a fait l'objet d'une autorisation de programme ouverte en 2012 dont l'enveloppe financière prévisionnelle est arrêtée à 2 400 000 € TTC.

Le bilan de la consommation des crédits au 31/12/12 fait apparaitre une réalisation financière de 4 459,17 €.

Le calendrier prévisionnel initial prévoyait un passage en phase opérationnelle au cours de l'exercice 2013. Or compte tenu des délais liés aux études et ingénieries, à l'instruction des autorisations d'urbanisme et aux procédures d'appels d'offres, le début d'exécution des travaux n'interviendra que fin 2013 voire début 2014. Leur financement se répercutera sur les exercices 2014 et 2015. Quant à l'année 2016, elle devrait être seulement impactée par les délais de garantie de parfait achèvement post réception.

Ainsi, il est proposé d'ajuster les crédits de paiement et de proroger les délais jusqu'en 2016, comme suit : 50 000 € pour 2013, 1 500 000 € pour 2014, 815 540 € pour 2015 et 30 000,83 € pour 2016.

Cette opération pourrait bénéficier d'un financement du Conseil général au taux de 18% dans la limite de 960 000€ HT de dépenses subventionnables sur cette seule opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le bilan et la nouvelle répartition des crédits de paiement relatifs à l'autorisation de programme 2012-01.

11 – ÉCOLE MAURICE GENEST : BILAN ET MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2012-02

Rapporteur : ***Monsieur le Maire***

Le programme pluriannuel d'investissement portant réhabilitation de l'école M. GENEST a fait l'objet d'une autorisation de programme validée par le Conseil municipal du 14 septembre 2012 dont l'enveloppe prévisionnelle est de 4 000 000 € TTC.

Le bilan de la consommation des crédits de paiement fait apparaitre une réalisation de 4 664,40 €.

Afin de tenir compte de cette première année de réalisation financière, il est proposé d'ajuster les crédits de paiement comme suit : 80 000 € pour 2013, 400 000 € pour 2014, 1 99 000 € pour 2015, 1 595 335 € pour 2016 et 20 000 € pour 2017.

L'année 2013 doit ainsi être principalement impactée par les frais d'ingénierie liés à la poursuite de l'étude de programmation contractée en 2012 et aux premières missions de maitrise d'œuvre de l'opération. Le passage en phase opérationnelle est prévu pour l'été 2014.

➘ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le bilan et la nouvelle répartition des crédits de paiement relatifs à l'autorisation de programme 2012-02.**

12 – CONSERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE DE LA VILLE : AUTORISATION DE PROGRAMME N° 6

Rapporteur : ***Monsieur le Maire***

Il est aujourd'hui proposé de créer une nouvelle autorisation de programme portant sur le patrimoine historique de la ville au travers de 3 sites nécessitant d'importants travaux de conservation : l'église du Marthuret, la Tour de l'horloge et l'Hôtel de ville.

L'ensemble de ces interventions représentent une enveloppe de l'ordre de 3 700 000€ TTC intégrant non seulement les coûts travaux mais également les frais de maitrise d'œuvre, les frais annexes et connexes (révision de prix, coordonnateur sécurité...) et l'assujettissement à la TVA. Il est proposé d'étendre à titre prévisionnel la planification de ce programme sur les exercices 2013 à 2020.

Ces opérations pourraient bénéficier d'aides financières émanant de la D.R.A.C., du Conseil régional et du Conseil général.

➘ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'ouverture de l'autorisation de programme 2013-01 – conservation du patrimoine historique, d'un montant total estimé de 3 700 000 € TTC sur la période 2012 à 2020.**

13 – RUE ET IMPASSE MALOUET : MARCHÉS DE TRAVAUX

Rapporteur : ***Monsieur le Maire***

La ville a lancé une consultation pour les travaux de requalification de l'impasse et rue Malouet sous forme d'une procédure adaptée.

Ces travaux qui devraient débuter en avril, consistent en la reprise totale des réseaux et branchement d'eaux usées et pluviales pour créer un réseau séparatif, la reprise du réseau et des branchements d'eau potable, la dissimulation des réseaux et des branchements ERDF, la dissimulation du réseau d'éclairage public, et l'aménagement de la voie de circulation piétonne et véhicule en réutilisant les matériaux en place (dalles Volvic, pavés porphyres et basaltes et « calades » / bande de roulement en béton bitumineux).

La commission d'appel d'offres du 5 février 2013 propose d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

- Lot 1 - Travaux aménagement VRD : Entreprise COLAS - SACER 63670 LEMPDES
- Lot 2 - Maçonnerie Génie civil : Entreprise DE LIMA 63800 COURNON D'AUVERGNE

➘ **L'Assemblée, à l'unanimité, a attribué les marchés aux entreprises susmentionnées pour un montant global TTC de 586 281 €.**

Observations de M. ZICOLA.

14 – VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS – GROSSES RÉPARATIONS : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ À BONS DE COMMANDE

Rapporteur : ***Monsieur le Maire***

Début 2012, la Ville de Riom a notifié à l'entreprise EUROVIA DALA, le marché à bons de commande d'entretien et grosses réparations de voirie et réseaux divers. Ce marché prévoit un montant maximum de dépenses de 480 000 € HT par an.

En raison d'un programme chargé de travaux pour 2013 dû à l'augmentation de l'enveloppe grosses réparations et à la prise en charge sur ce marché d'une partie des prestations espaces verts (décaissements ...), il est proposé d'élever le seuil maximum de ce marché à 552 000 € HT représentant 15% d'augmentation.

Il convient donc aujourd'hui de modifier ce montant par avenant.

➘ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant n° 1.**

15 – FAUBOURG LAYAT : AVENANT CONSTATANT LE CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE (SACER)

Rapporteur : ***Monsieur le Maire***

L'entreprise SACER, titulaire du lot n° 2 « Réseaux secs » pour le marché des travaux de requalification du faubourg de Layat a informé la Commune d'une réorganisation du groupe dont elle est membre, désormais ses activités sont confiées à la Société Colas Rhône Alpes Auvergne. La passation d'un avenant de transfert s'avère nécessaire pour constater ce changement de titulaire et ainsi permettre la poursuite du chantier par la société Colas Rhône Alpes.

➘ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant avec la société Colas Rhône Alpes.**

16 – ABRI À VÉLOS EN MAIRIE ANNEXE : GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC RIOM COMMUNAUTÉ

Rapporteur : ***Bruno RESSOUCHE***

Dans le cadre de sa politique d'éco-responsabilité, la Ville de Riom souhaite inciter et favoriser l'utilisation du vélo et notamment de la flotte de vélos de ville, la décision d'implanter un abri à vélos (pour 20 vélos) sur le parking de la Mairie Annexe a donc été prise.

La flotte de vélos étant mise à la disposition des agents de la ville et de la communauté de communes, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée entre les deux collectivités pour la fabrication et la pose de cet abri.

L'enveloppe estimée à 30 000 € TTC sera répartis comme suit : 25 % par Riom Communauté et 75 € par la Ville de Riom.

➘ **L'Assemblée, à l'unanimité (2 abstentions), a autorisé le Maire à signer la convention constitutive du groupement, désignant la Ville de Riom comme coordonnateur et a désigné Madame Josiane FABRE pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement et Michel DEAT comme suppléant.**
Interventions de MM. GRENET et ZICOLA.

17 – MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON PUBLICITAIRES : AVENANT N° 2 AU MARCHÉ (ABRIS-BUS SUPPLÉMENTAIRE)

Rapporteur : ***Josiane FABRE***

Par marché notifié le 10 avril 2006, la Ville de Riom a confié à la Société DECAUX le soin d'équiper son territoire de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires, pour une durée de 15 ans.

Aujourd'hui il est nécessaire de prendre un avenant au marché pour inclure un nouvel abribus sur l'avenue de Paris, qui n'aura pas d'incidence financière sur le montant du marché.

➘ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché.**

18 – INSTALLATIONS THERMIQUES : AVENANT N° 10 AU MARCHÉ D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE

Rapporteur : ***Joslane FABRE***

La Ville de Riom a conclu en août 2002 un marché d'entretien et de maintenance des installations thermiques pour une durée de 12 ans avec ELYO devenu COFELY GDF SUEZ. Du fait de la construction des serres municipales, les installations thermiques de cet équipement ont été modifiées. Ces modifications ont une implication sur le montant de la prestation d'entretien (entretien chaudière). Ainsi, le nouveau montant de cette prestation est de 2283.63 € HT soit une plus-value de 869.00 € HT.

➘ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant avec la société COFELY GDF SUEZ.**

19 – PRESTATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS : TARIF SUPPLÉMENTAIRE

Rapporteur : ***Monsieur le Maire***

La Commune s'est dotée en 2012 d'un engin spécialisé pour procéder en interne au gommage des tags et graffitis, l'hydrogommeuse. Il convient donc de fixer un tarif pour l'utilisation cet engin, proposé à 10 € l'heure d'utilisation.

La main d'œuvre et l'utilisation du véhicule sont facturées en sus, selon les tarifs déjà en vigueur décidés par délibération, sans changer les modalités de prise en charge par les propriétaires pour les bâtiments privés.

➘ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le tarif de 10 € l'heure d'utilisation de l'hydrogommeuse.**

20 – VENTE AUX ENCHÈRES DE VÉHICULES ET DE MATÉRIELS

Rapporteur : ***Monsieur le Maire***

➘ **Le Conseil Municipal, unanime, a autorisé le Maire à procéder à la cession d'un camion benne Renault, d'une renault Twingo, d'un scooter Peugeot, d'une auto laveuse grandes surfaces, d'une tondeuse Iséki ; ces équipements seront mis en vente auprès du Commissaire aux ventes des Domaines et cédés au plus offrant.**

21 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2013 : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Rapporteur : ***Monsieur le Maire***

➘ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la création des postes suivants, à compter du 01/03/2013 :**

- **1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet *(École de Musique)***
- **1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet *(Police Municipale)***
- **1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à 28 heures hebdomadaires *(Direction de l'Action Sociale)***
- **1 poste d'attaché *(Directeur Culture Vie Associative)***
- **1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe à 50% d'un temps complet, soit 17h30 hebdomadaire de travail *(Direction des Finances)***

(Les postes d'origine seront supprimés après avis du CTP).

22 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2013 : RENOUVELLEMENT D'EMPLOIS DE CONTRACTUELS

Rapporteur : ***Monsieur le Maire***

1/ Considérant les besoins du service bâtiments, une délibération a créé un emploi de technicien principal de 2ème classe, chargé de la gestion du patrimoine bâti des deux collectivités Riom et Riom Communauté. Compte tenu du programme important de travaux en bâtiments, il est nécessaire de maintenir cet emploi pour une nouvelle année. La rémunération reste inchangée, elle est basée sur le 2ème échelon du grade de technicien principal de 2ème classe, à laquelle s'ajoute le régime indemnitaire.

2/ Par délibération du conseil municipal du 25 mai 2012 un emploi contractuel de travailleur social a été créé à la Direction de l'action sociale et du CCAS pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 28 février 2013. Considérant les besoins du service, il est nécessaire de le renouveler pour une nouvelle période de 6 mois. La rémunération reste inchangée, basée sur le 1er échelon du grade d'assistant socio-éducatif.

➘ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le renouvellement des emplois de technicien principal de 2ème classe et de travailleur social contractuels à compter du 1er mars 2013.**

23 – PROTECTION SOCIALE DES AGENTS : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Rapporteur : ***Monsieur le Maire***

La Ville et Riom Communauté ont décidé d'apporter à l'ensemble des agents titulaires et non titulaires de plus de six mois, une participation financière mensuelle forfaitaire, en fonction des revenus des agents, dès lors que ceux-ci adhèrent à une mutuelle ou un organisme complémentaire de santé labellisé, figurant sur la liste publiée au 1er septembre 2012.

Selon les estimations, cette démarche devrait représenter, dans le cas où tous les agents seraient adhérents, un montant d'environ 65 000 euros pour l'année 2013.

➘ **L'Assemblée, à l'unanimité, a validé la proposition de financement de la protection sociale des agents pour une durée de 5 ans, à compter du 1er mars 2013.**
Observation de M. GRENET.

24 – PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX, DE MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Rapporteur : ***Monsieur le Maire***

Par convention du 28 mai 2010, un partenariat a été défini entre la Commune de Riom, Riom Communauté et le Comité des Œuvres Sociales (COS) prévoyant les moyens financiers, en personnel et en matériel alloués au COS pour la gestion de l'action sociale en direction du personnel.

Depuis le 1er janvier 2013, la ville de Riom et la Communauté ont adhéré au Comité National d'Action Sociale (CNAS), élargissant ainsi les prestations de l'action sociale.

Par conséquent, les moyens alloués au COS ont été revus pour lui permettre de proposer des prestations aux agents en complémentarité avec le CNAS. Le montant annuel de la subvention est désormais fixé à 10 000 €, au titre des deux collectivités, répartis selon un pourcentage égal à 75% pour la Ville, soit un montant de 7 500 € et à 25% pour la Communauté, soit un montant de 2 500€.

De la même manière, le crédit annuel d'heures du personnel mis à disposition du COS est ramené de 588 H à 100 H.

➘ **L'Assemblée, unanime, a autorisé le Maire à signer la convention avec le Comité des Œuvres Sociales pour une durée de trois ans.**
Observation de M. ROUX.

25 – PRIMES MÉDAILLES ET RETRAITES

Rapporteur : ***Monsieur le Maire***

La délibération du 21 décembre 2012 d'adhésion au CNAS relative à l'action sociale, conduit la commune et Riom communauté à verser aux agents, de façon transitoire, des prestations pour les primes médailles et retraites. Dans ce cadre, il est proposé que les deux collectivités continuent à verser pour les années 2013 et 2014 une prestation additionnelle dégressive, à raison d'un tiers des montants dès 2013. A compter de 2015, seules les prestations du CNAS seront versées.

➘ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé ces dispositions.**
Remarques de M. GRENET.

26 – BILAN DES FORMATIONS DES ÉLUS AU TITRE DE L'ANNÉE 2012

Rapporteur : ***Monsieur le Maire***

En application de l'article L-2123-12 du code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions»

➘ **Le Conseil Municipal a pris acte de ces formations sur l'exercice 2012.**

27 – ARCHIVES MUNICIPALES : DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Rapporteur : ***Monsieur le Maire***

➘ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à déposer la demande de permis de construire du bâtiment des archives, rue Chapsal en lieu et place de l'ancienne Ecole d'Arts Plastiques.**

28 – MAUPERTUIS : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS AGRICOLES À RIOM COMMUNAUTÉ

Rapporteur : ***Bruno FREGONESE***

Riom Communauté et la Commune de Riom ont convenu de la mise à disposition par la Commune des parcelles YM n° 117 de 37 647 m² et YM n° 97 de 30 165 m² situées à Riom, lieudit Maupertuis, terrains sur lesquels vont s'installer à moyen terme un ou plusieurs agriculteurs biologiques.

➘ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention de mise à disposition des parcelles YM n° 117 et n° 97 au profit de Riom Communauté.**
Remarques de M. ZICOLA.

29 – RUE DU CREUX : ACQUISITIONS FONCIÈRES

Rapporteur : ***Bruno FREGONESE***

Plusieurs parcelles situées rue du Creux (BC n° 199 de 54 m², n° 211 de 9m², n° 253 de 74 m², n° 215 de 52 m², n° 267 de 45 m², n° 269 de 28 m² et n° 271 de 19 m²) et appartenant à des propriétaires privés sont à usage de trottoir et intégrées de ce fait au domaine public.

Afin de régulariser, il convenait d'acquérir ces terrains pour lesquels les propriétaires ont signé des promesses de ventes au prix de 20 € le m² fixé par les services fiscaux

➘ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'achat de ces parcelles, situées rue du Creux.**
Remarques de M. ZICOLA.

30 – LE PETIT MARAIS : VENTE D'UN TERRAIN AGRICOLE

Rapporteur : ***Bruno FREGONESE***

➘ **Dans le cadre de la vente de terrains agricoles ne présentant pas d'intérêt stratégique, l'Assemblée, à l'unanimité, a accepté la vente à l'actuel exploitant, de la parcelle ZW n° 60 de 780 m², située Le Petit Marais au prix de 700 €.**

31 – LOTISSEMENT RUE DE SAINT-DON : DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC POUR VENTE À UN RIVERAIN

Rapporteur : ***Bruno FREGONESE***

Un riverain du lotissement « Le Bel Epi » situé rue de Saint-Don sollicite la Commune afin d'acquérir une partie du domaine public qui longe sa propriété à l'aspect Ouest. Il s'agit d'un ancien chemin piéton d'une surface d'environ 70 m².

Il a donc été proposé de procéder au déclassement de cette partie du domaine public communal afin de la céder au prix de 80 € le m². Les frais relatifs à ce déclassement, (document d'arpentage, annonce dans la presse, indemnités du commissaire-enquêteur) seront remboursés à la Ville par l'acquéreur du bien.

➘ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le principe de cette vente et a autorisé le Maire à procéder à l'enquête publique préalable au déclassement de cette partie du domaine public.**
Observations de M. ZICOLA.

32 – COLLECTEUR D'EAUX USÉES – LES MOULINS : CONVENTION DE PASSAGE D'UNE CANALISATION

Rapporteur : ***Bruno FREGONESE***

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région (SIARR) a renouvelé son réseau d'assainissement par la mise en place d'une canalisation de capacité supérieure à l'existante.

Cette canalisation passe sur les parcelles BK n° 240 et 433, propriétés de la Ville de Riom situées « Les Moulins ». Le SIARR a proposé de régulariser par la signature d'une convention de passage avec constitution de servitude sur ces terrains.

➘ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé la signature de la convention pour le passage de cette conduite d'eau sur les parcelles BK n° 240 et 433.**

33 – CONSEIL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS : ADHÉSION DE RIOM

Rapporteur : ***Monsieur le Maire***

Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris organise depuis plus de 50 ans le concours des Villes et Village Fleuris.

Riom participe à ce concours de longue date et souhaite obtenir sa troisième fleur en 2013. Si la participation à ce concours demeure gratuite, l'association propose une offre de services supplémentaires à ses adhérents.

En adhérant au Conseil National des Villes et Villages Fleuris, la commune pourrait se voir proposer trois types de services supplémentaires à savoir :

- participer à la gouvernance du label,
- bénéficier de l'accompagnement de l'association lors de la candidature,
- bénéficier de l'accompagnement pour la communication.

La Ville de Riom, en adhérant au Conseil National des Villes Fleuries bénéficierait ainsi directement des outils et conseils. Le montant de la cotisation est de 400 € pour Riom, prévu au budget primitif 2013.

➘ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'adhésion de la Commune au Conseil National des Villes et Villages Fleuris et a désigné Monsieur Gérard SOULIER pour représenter la Commune.**

34 – POLITIQUE FONCIÈRE DE LA VILLE : BILAN ANNUEL 2012 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES

Rapporteur : ***Bruno FREGONESE***

Ce bilan concerne l'ensemble des opérations immobilières réalisées sur le territoire communal durant l'année 2012, que ces opérations aient été réalisées par la collectivité elle-même ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention conclue avec la collectivité. Le montant des cessions qui ont eu lieu en 2012 s'élève à 397 837,26 €, le montant des acquisitions est de 14 700 €.

➘ **Le Conseil Municipal a pris acte du bilan 2012 présenté.**

35 – QUOTIENT FAMILIAL : BILAN DU 01/09/2011 AU 31/08/2012

Rapporteur : ***Christian GRANGEON***

Dans le cadre de sa politique sociale en direction des familles, la Municipalité a souhaité refondre et actualiser le barème du quotient familial, afin de l'harmoniser sur celui de la Caisse d'Allocations Familiales.

Un nouveau barème de calcul a ainsi été mis en place en avril 2011, avec pour objectif parallèle, un accroissement de l'aide aux familles dont les revenus sont les plus modestes.

Le bilan présenté après une année scolaire traduit la réalisation des objectifs politiques fixés : en effet, depuis l'année scolaire 2007/2008 régie par les anciennes modalités de calcul, on constate aujourd'hui une progression de 41 % du nombre de familles bénéficiaires de la tranche 1, de 50 % pour la tranche 2 et de 82 % pour la tranche 3.

La répartition des familles selon les tranches du quotient est également éloquente puisque les trois premières tranches cumulées représentent 66 % des familles bénéficiaires.

A noter que 91,50 % du montant des prestations servies, relèvent des services proposés en matière d'enfance.

➘ **L'Assemblée, à l'unanimité, a pris acte du bilan du Quotient Familial pour l'année scolaire 2011/2012.** ***Interventions de MM. JACOB, ZICOLA.***

36 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES
- ASSOCIATION GALATÉA
- ACCORDÉON CLUB

Rapporteur : ***Monsieur le Maire***

➘ **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé le versement d'une subvention de :**

- **350 € à la Compagnie GALATEA pour l'organisation le 26 janvier dernier d'un spectacle à but caritatif permettant de reverser les bénéfices à l'Association Rêves qui réalise des rêves d'enfants malades.**
- **1 000 € à l'Accordéon Club pour l'organisation d'un concert et d'une soirée dansante le 16 février prochain en l'honneur de sn 30ème anniversaire.**

37 – MISE À DISPOSITION DE L'AARJ DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PIERRE BROSSOLETTE POUR LES ACTIVITÉS DES VACANCES SCOLAIRES DE FÉVRIER 2013

Rapporteur : ***José DUBREUIL***

L'Association de l'Agglomération Riomoise pour la Jeunesse (AARJ) a sollicité des locaux pour organiser des activités à destination des jeunes de 11 à 14 ans, dans le cadre des vacances scolaires de Février.

Par conséquent, la commune va mettre à disposition de l'AARJ une partie des locaux de l'école P. Brossolette, l'association s'engageant à rendre compte des conditions d'occupation.

➘ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie de l'école élémentaire P. Brossolette à l'AARJ pour les vacances de Février.**

38 – REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Rapporteur : ***Monsieur le Maire***

➘ **Madame Nadia AMARA ne souhaitant plus siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S., le Conseil Municipal, à l'unanimité, a élu Monsieur Guy CHAZOULE, pour la remplacer.**

39 – REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Rapporteur : ***Monsieur le Maire***

Le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement, constitué par arrêté préfectoral du 1er février 2006 pour une durée de six ans, devant être renouvelé,

➘ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné sept membres (le Maire étant membre de droit) :**

- **Monsieur DAMON Cyril, le Marais 63200 RIOM**
- **Monsieur PANNETIER Thomas, Domaine Palbot 63200 MENETROL**
- **Madame BOUCHON Isabelle, Les Cinq Maisons, le Marais 63200 RIOM**
- **Monsieur CHAMPION Christian, Les Caillots 63200 ST BONNET PRES RIOM**
- **Monsieur BOULIN Bernard, 24 rue Pasteur 63200 ST BONNET PRES RIOM**
- **Monsieur ARNAUD Thierry, Domaine Perrette Arnaud 63200 RIOM**
- **Monsieur VERSEPUY William, 8 route de Clermont 63200 MARSAT**

< <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 15 février 2013

LE MAIRE,
Conseiller Général,

Jean-Claude ZICOLA

VILLE DE RIOM
MAIRIE
(PUY-DE-DOME)